

Désignation de l'entreprise <u>A.M.A. TAXIS</u>										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise <u>151 BD DAVOUT 75020 PARIS</u>															
SIREN <u>8 1 8 0 1 2 2 6 2</u>															
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>						Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>									
Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 4</u>															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014	153 568	016	8 568		145 000					
	Immobilitisations corporelles *				028	2 483	030	2 483							
	Immobilitisations financières * (1)				040	490	042			490					
	Total I (5)				044	156 541	048	11 051		145 490					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052								
		Marchandises *			060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068	21	070			21					
		Autres* (3)			072	1 003	074			1 003					
	Valeurs mobilières de placement			080		082									
	Disponibilités			084	16 877	086			16 877						
	Charges constatées d'avance*			092		094									
	Total II			096	17 901	098			17 901						
Total général (I + II)					110	174 442	112	11 051		163 391					
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120					1 000					
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126					100					
	Réserves réglementées*				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131			132								
	Report à nouveau				134					67 289					
	Résultat de l'exercice				136					37					
	Subventions d'investissement				137										
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142					68 426					
Provisions pour risques et charges															
Total II				154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					8 675					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166					496					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169			172			4 858					
	Comptes courants d'associés				173					80 936					
	Autres dettes				175										
	Produits constatés d'avance				174										
Total III				176					94 965						
Total général (I + II + III)					180					163 391					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

certifié conforme à l'original - le président

f2h

A.M.A TAXIS SAS

CAPITAL : 1.000,00 €
Siège social : 1, RUE GERGOVIE
75014 PARIS
N° Siret : 81801226200023

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES **ACTIONNAIRES DU 20 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à onze heures,

L'associé unique de la société action simplifiée sus nommée au capital de 1.000,00€ de 10,00€ nominal chacune, s'est réuni au siège social.

Le Président de l'assemblée est **Monsieur RAHEM Ali**.

Est présent l'associé unique et propriétaire des actions :

- Monsieur RAHEM Ali propriétaire de 100 actions.

Il constate que l'actionnaire présent, suivant la feuille de présence signée à l'entrée de la séance, totalisent plus de la moitié des actions. Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- comptes annuels de l'exercice ainsi que l'inventaire.
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- * Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- * Approbation des charges non déductibles.
- * Quitus au président pour sa gestion.
- * Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- * Pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leurs dispositions au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'associé unique, conformément au rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'il est présenté,

ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un chiffre d'affaires hors taxes total de 64.269,00 € et un résultat net comptable bénéficiaire de 37,00€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il approuve les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de : **454,00 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'associé unique donne quitus au président pour sa gestion au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 qui s'élève à : **37,00€** de la manière suivante :

- Bénéfice net.....	37,00 €
§ Au poste « report à nouveau »	37,00 €
§ Report à nouveau créateur antérieur	67.326,00 €
§ De ce fait celui-ci devient	
Un poste « report à nouveau créateur »	67.326,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

La collectivité confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il apprendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à treize heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président ainsi que par l'associé unique, après lecture.

Le Secrétaire

A.M.A TAXIS
151, Bd DAVOUT - Paris

L'associé unique

Le Président

A.M.A. TAXIS
SASU AU CAPITAL DE 1.000,00 €
151 BD DAVOUT
75020 PARIS
N° SIRET : 81801226200015

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le **31 DÉCEMBRE 2024**, caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	163.391,00 €
- Total du compte de résultat ...	64.269,00 €
- Résultat de l'exercice (Bénéfice) :	37,00 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**.

Les notes ou tableaux, dont un récapitulatif figure ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis en date du 20 juin 2025 par **Le Président**.

ELEMENTS DE L'ANNEXE	INFORMATIO NS	INFORMATI ONS
	PRODUITES NOTE N°	NON PRODUITES
I – REGLES ET METHODES COMPTABLES	01	P
Méthode d'évaluation		
Calcul des amortissements et des provisions		
Changements de méthode, Dérogations		
Informations complémentaires pour donner une image fidèle		
II – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS		
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
Etat de l'actif immobilisé	02	
Etat des amortissements	03	
Etat des provisions	04	
Etat des échéances des créances et des dettes		NA
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan		NA
Réévaluation		NA
Frais d'établissements		NA
Frais de recherche appliquée et de développement		NA
Fonds commercial		NA
Intérêts immobilisés		NA
Intérêts sur éléments de l'actif circulant		NA
Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		NA
Avances aux dirigeants		NA
Produits à recevoir	05	P
Charges à payer	06	P
Charges et produits constatés d'avance		NA
Charges à répartir sur plusieurs exercices		NA
Ecart de conversion		NA
Composition du capital social	07	P

Parts bénéficiaires		NA
Obligations convertibles		NA
Ventilation du chiffre d'affaire net		NA
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		NA
NS= NON SIGNIFICATIF		
NA= NON APPLICABLE		
NP= NON PRODUITE		
P= PRODUITE		
III – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES		
INFORMATIONS		
Crédit-bail		NA
Engagements financiers	08	P
Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Incidences des évaluations fiscales dérogatoires		NA
Accroissements et allègements de la dette future d'impôts		NA
Rémunérations des dirigeants		NA
Effectif moyen	09	P
Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société		NA
Liste des filiales et participations		NA
IV – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS		NS

ANNEXE - NOTE N° 01

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce : articles 9, 11 - décret n° 83.1020 : articles 7, 21 et 24)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production .Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire (L) en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel et outillage industriels	: 3 à 5 ans
Matériel de bureau et Informatique	: 5 à 10 ans
Installations et agencements divers	: 5 à 10 ans

b) Immobilisations financières

Les dépôts et autres créances immobilisés sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances & dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Stocks

Pas de compte stocks applicable à l'entreprise.

Opérations en devises

Si de telles opérations ont eu lieu, les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

ANNEXE - NOTE N° 02

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE (Décret n° 83.1020 : article 24)

Ces informations sont données par **le tableau 2033 C** ci-joint.

ANNEXE - NOTE N° 03

ETAT DES AMORTISSEMENTS (Décret n° 83.1020 : article 24)

Ces informations sont données par **le tableau 2033 C** ci-joint.

ANNEXE - NOTE N° 04

ETAT DES PROVISIONS (Décret n° 83.120 : article 24)

Cette information est fournie dans **le tableau 2033 D** ci-joint.

ANNEXE - NOTE N° 05

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret n° 83.1020 : article 23)

	MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT
2678	Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	0
268	Intérêts courus sur créances ratt. A des soc. en participation	0
2768	Intérêts courus sur autres immobilisations financières	0
	COMPTES DE TIERS	
4098	R.R.R. à obtenir avoirs non reçus	0
411	Clients factures à réglées (règlement 30 j fin mois)	0
4181	Clients factures à établir	0
4188	Clients intérêts courus	0
4287	Personnel produits à recevoir	0
4387	Organismes sociaux produits à recevoir	0
4487	Etat produits à recevoir	1.003,00€
4558	Intérêts courus sur comptes d'associés	0
4588	Intérêts courus s. opér. Faites en commun avec un GIE associé	0
4687	Produits à recevoir sur débiteurs et créditeurs divers	0

	COMPTES FINANCIERS	
5088	Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilés	0
5187	Intérêts courus à recevoir	0
	TOTAL.....	1.003,00€

ANNEXE - NOTE N° 06

CHARGES A PAYER

(Décret n° 83.1020 : article 23)

	MONTANT DES CHARGES A PAYER	MONTANT
	EMPRUNTS DETTES RATTACHEES A DES PARTIC.	
1688	Intérêts courus sur emprunts et dettes assimilées	0
1788	Intérêts courus sur dettes rattachées à des participations	0
	COMPTES DE TIERS	
401	Fournisseurs à réglés	0
4081	Fournisseurs factures non parvenues	0
4084	Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	0
4088	Fournisseurs intérêts courus	0
4198	RRR à accorder, avoirs à établir	0
4282	Dettes provisionnées pour congés à payer	0
4284	Dettes provisionnées pour participation des salariés	0
4286	Personnel autres charges à payer	0
4382	Charges à payer aux organismes sociaux	0
4486	Charges à payer à l'état	0
4558	Intérêts courus sur comptes d'associés	0
4588	Intérêts courus sur opér.faites en commun avec un GIE associé	0
4686	Charges à payer sur débiteurs et créditeurs divers	0
	COMPTES FINANCIERS	
5186	Intérêts courus à payer (banques etbls financiers et assimilés)	0
5198	Intérêts courus sur concours bancaires courants	0
	TOTAL	0

ANNEXE - NOTE N° 07

TITRES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL

(Décret n° 83.1020 : article 24)

ACTIONS – PARTS SOCIALES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL AU DEBUT DE L'EXERCICE	100	10,00 €
EMISES PENDANT L'EXERCICE		
REMBOURSEES PENDANT L'EXERCICE		
DONT VERSE	100	10,00 €
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL EN FIN D'EXERCICE	100	10,00 €

-487-Les parts sociales sont exclusivement nominatives.

ANNEXE – NOTE N° 08

ENGAGEMENT FINANCIER

(Décret n°83.1020 : article 24)

	Montant initial	Montant remboursé	Montant restant à rembourser
Emprunt	18.000,00€	9.325,38€ <i>Dont à plus 1 an</i>	8.674,62 € <i>4.152,72€</i>

ANNEXE - NOTE N° 09

(Décret n° 83.1020 : article 24)

EFFECTIF MOYEN	AU 31/12/2024	AU 31/12/2023
EFFECTIFS Ouvriers	0	0
EFFECTIFS Employés	1	1
EFFECTIFS Cadres	0	0
EFFECTIFS TOTAL	1	1